

**BELLO-PACOBAT**  
12 Chemin du Genie Militaire  
74940 ANNECY LE VIEUX  
FRANCE

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

**Poutrelles en béton pour systèmes de planchers à poutrelles et entrevous**  
*Beam for beam-and-block floor systems*

fabriqué(s) en béton armé et en béton précontraint, dont l'usage prévu est précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant et dont les propriétés relatives aux caractéristiques essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu" sont déterminées selon les méthodes 1 et 3,

mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**BELLO-PACOBAT**  
74940 ANNECY LE VIEUX

et fabriqué(s) dans l'usine :

**BELLO-PACOBAT**  
74940 ANNECY LE VIEUX

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

**NF EN 15037-1:2008** et dans les Règles d'application **CE2+/R22**

sous système 2+, sont appliquées et que

**le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.**

Ce certificat, délivré pour la première fois le 29 novembre 2013, annule et remplace le certificat renouvelé le 29 novembre 2019 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 04 février 2025.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 04/02/22

Révision n° 3



Cédric FRANCOU  
Directeur de la direction  
Qualité Sécurité Environnement

Établissement : **BELLO-PACOBAT**

à : **74940 ANNECY LE VIEUX**

N° **062.004**

---

## **OBSERVATIONS**

---